



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE FRESSINES

Séance du 12 décembre 2023

Le douze décembre deux mille vingt-trois à 20h30, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni, au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil municipal, sous la présidence de Patrice FOUCHÉ, maire.

Afférents au conseil municipal : 19

En exercice : 18

Nombre de membres présents : 14

Présents : MMES LEDOUX Nadine, GIRAUD Marie-Claude, BALOTHE Paulette, BRILLAUD Chantal, BILLON Nathalie, MISBERT Christelle, BOUGEOIS Chantal,
MM FOUCHÉ Patrice, ROUSSEAUX Patrick, DÉCOU Christophe, DUPEU Laurent, POIGNAND Cyrille, GIRAUD Arnaud, CHAIGNEAU Patrick.

Excusée : Mme PISSY Peggy,

Absents : Mme GONORD Audrey, M. RULLIER David, M. DURAND Sébastien.

Pouvoir : Mme PISSY Peggy ayant donné pouvoir à M. Laurent DUPEU.

Secrétaire de séance : Mme BALOTHE Paulette

Date de la convocation : 06/12/2023

76/2023

OBJET : RÉVISION ALLÉGÉE N°1 DU PLU

Mme GIRAUD Marie-Claude est invitée à ne pas participer au vote.

Avis sur la révision allégée n°1 du Plan Local d'Urbanisme en application de l'article L.5211 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Vu le code de l'urbanisme et notamment les articles L153-41 et suivants ;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L.5211-57 ;

Vu le Plan Local d'Urbanisme de la commune de Fressines approuvé le 1^{er} mars 2005 et la modification simplifiée n°1 approuvée le 17 novembre 2022 ;

Vu la délibération du Conseil Communautaire en date du 19 mai 2022 prescrivant le révision allégée n°1 du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Fressines portant sur la suppression d'une zone A au sein de la zone UH du bourg ;

Vu l'avis conforme n°2023ACNA1 du 4 janvier 2023 de la Mission Régionale d'Autorité Environnementale dispensant d'évaluation environnementale la procédure de révision allégée n°1 du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Fressines ;

Vu l'arrêté du 31 août 2023 du Président de Mellois en Poitou prescrivant l'ouverture d'une enquête publique relative au projet de révision allégée n°1 du Plan Local d'Urbanisme ;

Vu le rapport et les conclusions motivées du commissaire enquêteur ;

Vu les modifications apportées au projet de révision n°1 du Plan Local d'Urbanisme suite à l'enquête publique ;

Vu le projet de révision allégée n°1 du Plan Local d'Urbanisme prêt à être approuvé
Mellois en Poitou ;

ENTENDU l'exposé de M. le Maire présentant le projet de révision allégée n°1 du Plan Local d'Urbanisme.

Le conseil municipal, après avoir délibéré à l'unanimité des votants,

Emet un avis favorable sur le projet de révision allégée n°1 du Plan Local d'Urbanisme.

Fait et délibéré en mairie les jour mois et an ci-dessus.
Pour copie conforme en mairie le 15 décembre 2023

Le maire,
Patrice FOUCHÉ

La secrétaire,
Paulette BALOTHE



Affiché le : 20/12/2023

Transmis en Préfecture le : 28/12/2023